

SOMMAIRE

Actualité Ecophyto	1
Actualité réglementaire	3
Actualité technique	3

Actualité Ecophyto



Ecophytopic

EcophytoPIC est un portail sur la protection intégrée des cultures, qui a pour objet de sensibiliser les professionnels du secteur agricole au sujet de la protection intégrée des cultures et ainsi de faire évoluer les pratiques vers une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Constitué d'une plateforme transversale et de plateformes filière, ce portail aborde non seulement les méthodes de lutte en protection des cultures mais également les notions de surveillance, les outils d'aide à la décision, la formation, l'innovation et la recherche et, enfin et surtout, la notion d'approche système. Il est de plus un point de référence sur la réglementation et les impacts des pratiques.

Afin de mieux répondre aux attentes, un questionnaire est proposé en ligne sur la page d'accueil à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/Presentation-d-EcophytoPIC>

Plantes couvre-sol

Le rendez-vous Ecophyto sur l'utilisation de plantes couvre-sol a suscité un vif intérêt de la part des collectivités. Plus de trente participants se sont rendus à Saint-Fargeau-Ponthierry (77) le 25 septembre 2014, à la rencontre des intervenants que la Fredon avait invités pour l'occasion.

Dans un premier temps, c'est Madame Lucie Le Chaudélec, directrice de la division des études végétales (SSTV-DEV) de Paris, qui est venue faire part du retour d'expérience de la ville. L'utilisation des plantes couvrantes a été testée et expérimentée en vue de répondre à plusieurs objectifs. Le premier d'entre eux était de réduire les temps d'entretien, et notamment ceux passés au désherbage des pieds d'arbres ou espaces d'accompagnement de voirie. Les objectifs sous-jacents sont de générer une économie financière, d'apporter une végétalisation plus présente et diversifiée en ville (amélioration du cadre de vie), mais aussi de protéger et d'entretenir la santé des arbres.

Il ressort des différentes modalités testées (semis, utilisation de tapis fleuris et plantations en godets notamment) des résultats mitigés, voire décevants sur les expérimentations mises en place. Néanmoins, les participants ont pu en tirer plusieurs enseignements. Les habitants de la ville de Paris disposent de très peu d'espaces verts par habitant, et hormis les grands parcs, les petits espaces verts ne sont pas toujours bien considérés ou tout simplement perçus. Le piétinement des pieds d'arbres ou des dépôts sauvages ont grandement influencé les résultats négatifs des expérimentations. Cela a permis de mettre en évidence ou de rappeler que chaque espace doit être étudié au cas par cas avant de songer à mettre en place une expérimentation ou une solution de végétalisation. Dans tous les cas, une protection des pieds d'arbres (piquets et grillage sur une hauteur de 40 à 60 cm) doit être mise en place pour favoriser l'implantation des couvre-sols durant au moins deux à trois ans, ce qu'a confirmé Monsieur Schadegg, technicien en aménagements paysagers de la ville de Massy. Un paillage ou une toile de paillage doit également être mis en place de



Directrice de la publication : Marion ZALAY

Rédaction : Bertrand HUGUET - Adrien JEAN

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France / Service régional de l'alimentation

18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX

tél : 01-41-24-18-00 fax : 01-41-24-18-32 mél : sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

façon quasi systématique.

Les conclusions tirées de ce premier volet d'expérimentation par la ville de Paris sont que l'utilisation de plantes couvre-sol ne permet pas un réel gain de temps. Les déchets s'accumulant dans les herbes hautes, l'accessibilité limitée aux pieds d'arbres à cause des protections, la nécessité d'un désherbage pour réguler les adventices qui sans quoi prennent le dessus, la délimitation des contours des pieds d'arbres pour éviter que les plantes n'en sortent, sont autant de facteurs qui ont induit un bilan dans l'ensemble plutôt négatif. La ville de Paris ne considère toutefois pas ce résultat comme un échec, et rappelle que la communication est indispensable, tant pour mettre en place des expérimentations de ce type que pour faire accepter plus de végétation en ville. Les meilleures plantes couvre-sol restant les plantes spontanées.



Tapis de plantes couvre-sol en face de la gare de Saint-Fargeau (photo Fredon)

Certains points positifs sont ressortis. Sur les pieds d'arbres, les couvre-sols permettent :

- de favoriser l'aération du substrat,
- d'améliorer la porosité du sol et donc la pénétration de l'eau dans le sol,
- d'éviter la dégradation du pied d'arbre avec les débroussailluses,
- d'éviter l'érosion des talus.

Ces conclusions ne sont évidemment pas toutes transposables à d'autres communes ou à tous les pieds d'arbres du fait du contexte très particulier de l'étude. En plus de la fréquentation plus ou moins importante des lieux, le choix des plantes est très important et doit être raisonné par rapport au type de sol en place (richesse, compaction...) et aux conditions abiotiques (humidité, ensoleillement – ombre à éviter). Dans tous les cas, il est préférable de laisser un sol pauvre qui va limiter la pousse d'adventices au départ.

Monsieur Van de Bor, responsable de la gestion environnementale du PNR du Gâtinais, conseille les collectivités et dresse un autre constat du fait d'un contexte d'utilisation des plantes couvre-sol différent. L'expérience acquise depuis plusieurs années sur les communes du PNR conforte les collectivités à dominante rurale dans l'utilisation de ces plantes. L'alternative à l'utilisation d'herbicides est de végétaliser tant que faire se peut, dans la limite de capacité d'entretien des agents. A partir des illustrations exposées (trottoirs enherbés, pieds de murs fleuris), les participants ont réagi en mettant en avant des accessibilités limitées

sur les aménagements. Cela a permis de mettre en évidence le fait que cette solution pouvait être utilisée sur des aménagements anciens, qui ne peuvent être rénovés, et qui posent des soucis de gestion. Sur ces aménagements qui ne répondent de toute façon pas aux normes d'accessibilité, l'utilisation de plantes couvre-sol reste la meilleure alternative, en attendant un réaménagement.

Une distinction est faite entre couvert végétal (gazon ou plantes spontanées) et plantes couvre-sol. Le couvert végétal présente l'avantage de pouvoir être géré simplement, à la mesure des objectifs fixés d'une fauche annuelle à 15 tontes estivales. Il s'agit là encore de favoriser un enherbement naturel et spontané, première solution à envisager par les communes. L'utilisation de plantes couvre-sol horticoles remplit en plus une fonction de fleurissement, et/ou une fonction de communication. Un fleurissement alternatif vivace, composé par exemple de graminées horticoles, doit permettre une transition plus aisée vers une végétation spontanée qui bien souvent reprend le dessus.

Monsieur Schadegg a apporté un témoignage encore différent à partir de son expérience à la ville de Massy. Dans cette commune qui présente des caractéristiques à mi-chemin entre Paris et les communes du PNR, l'utilisation de plantes couvre-sol est un concept bien approprié. Différents petits espaces auparavant engazonnés qui demandaient beaucoup de temps de tonte ont été plantés de différentes essences de plantes. La palette de plantes que l'on peut utiliser est très large, mais voici quelques espèces qui ont été citées positivement ou peuvent procurer de bons résultats :

- le *Géranium macrorrhizum* semble avoir un franc succès,
- les lierres terrestres fonctionnent aussi assez bien et notamment la variété Algerian Bellecour utilisée à Massy,
- les céraistes,
- certains *Sédum*
- *Glechoma hederacea*, *Ciste florentinus tramontane*, *Campanula muralis*, *Lysimachia nummularia*, *Iberis sempervirens*, *Chamaemelum nobile 'Treneague'*, *Asarum europaeum*.

Il convient toutefois de ne pas planter trop de variétés différentes sur un espace, car cela conduirait à l'appauvrissement des variétés implantées au profit de l'espèce la plus « rustique ». Dans la mesure du possible, il convient de mettre en place plusieurs essais de variétés sur les pieds d'arbres d'une rue de la ville, et de choisir par exemple 10 variétés à tester sur 10 pieds d'arbres. De cette façon les risques pris sont limités au périmètre de l'expérimentation et cela permet d'être fixé sur les variétés les plus adaptées au contexte local. En considérant ce facteur « localité », le PNR a établi une liste de plantes qu'il ne faut pas implanter sur son territoire, en raison du potentiel envahissant de ces plantes.

Il est intéressant de noter que tous les intervenants ont incité les participants à réaliser leurs propres expériences, et que même en tenant compte des erreurs ou échecs auxquels d'autres auront fait face, il leur sera probablement indispensable d'accepter l'erreur avant de trouver la bonne solution.

Une fois le temps de discussion passé, les participants ont été invités à faire partie d'un convoi organisé par la ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, afin de se rendre sur différents sites aménagés avec des plantes couvre-sol.



Haie mixte avec arbustes et plantes couvre-sol aux abords de l'école (photo Fredon)

Gestion écologique des cimetières

Le dernier rendez-vous Ecophyto de la Fredon s'est déroulé le 9 octobre et a réuni près de 100 personnes au cimetière de Fontainebleau.

Dans un premier temps, M. Champault de la ville de Fontainebleau a présenté les actions menées pour la gestion du cimetière. Le cimetière est principalement ancien, avec une partie plus récente implantée dans une surface engazonnée. Des parties du cimetière sont en friches avec de l'écopâturage mis en place en saison. Des ruches sont également installées dans une petite parcelle. Un columbarium a été implanté au milieu d'arbres et de parcelles en fauche tardive et seuls les abords des chemins menant à ce columbarium sont tondu fréquemment. Dans le cimetière de façon générale, de nombreux petits espaces et anfractuosités ont été comblés par du mortier, de façon à empêcher les adventices de se développer. C'est le cas notamment des caniveaux bordant les allées principales : les interstices entre les pavés ont été curés, puis cimentés. Ce principe a également été mis en œuvre sur des espaces inter tombes. L'imperméabilisation des surfaces peut toutefois à grande échelle poser des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, ou d'érosion. Le cimetière est implanté sur un sol sableux et la végétation implantée notamment sur les talus permet de limiter l'érosion. Le cimetière est actuellement géré sans produits phytopharmaceutiques et des suivis de biodiversité sont effectués par l'association Seine-et-Marne Environnement, ce qui a fait l'objet de la présentation suivante, assurée par M. Larrègle.

M. Larrègle a présenté à la fois les mesures et supports de biodiversité que l'on peut mettre en place, comme par exemple des prairies en fauches tardives, l'aménagement de zones refuges ou d'abris pour les animaux et insectes. Sur le cimetière de Fontainebleau, les résultats des relevés ont été présentés avec notamment la présence d'espèces rares. Un rappel a été fait en signalant que ces espèces rares ne devaient pas être les seules à être mises en avant, et que toute biodiversité, y compris dans le cimetière, était support à l'éducation.

M. Macret de la ville de Courbevoie accompagné de M. Marié de la société de MO Sol Paysage sont ensuite venus présenter le cimetière-parc de Courbevoie. Il s'agissait d'un projet «pharaonique» de réaménagement d'un ancien cimetière, implanté au cœur d'un quartier résidentiel composé d'immeubles pour la plupart. La commune a pris le parti de réaménager le cimetière et de lui donner un second usage, celui d'un parc. La base organisationnelle des lieux est restée la même mais l'aménagement a été complètement repensé : écoulement des eaux, implantation des arbres dans le cimetière, utilisation de matériaux imperméables sur les parois des caveaux de façon à ce que les racines n'y pénètrent pas... La ville et la société ont pris la décision d'utiliser principalement des essences horticoles.

La ville de Paris a également fait part de ses expériences sur la végétalisation de cimetières. La ville a mis en place des essais de végétalisation sur des allées de largeur variables, avec des espèces végétales variées. La conclusion semble orienter les résultats vers une végétalisation à préférer sur les allées principales, larges, faciles d'accès aux matériels d'entretien. Cette végétalisation constituée de graminées est implantée sur des revêtements portant, évitant le tassement et permettant une accessibilité tant aux personnes à mobilité réduite qu'aux engins lourds. La végétalisation des allées secondaires n'a pas été complètement efficace : végétation difficile à planter ou à gérer, végétation parfois haute (luzerne ou micro-trèfle), dégradation lors de fossoyage.



Engazonnage des stabilisés et sols nus (photo commune de Fontainebleau)

Les témoignages montrent que l'implication des élus et des directeurs techniques et financiers est une condition indispensable à la réussite de la mise en place du zéro phyto, dans les cimetières comme dans l'ensemble d'une commune. Cela passe également par un décloisonnement entre les différents services (propreté-voirie-espaces verts).

Pour en savoir plus sur ces deux thématiques et celles des précédents rendez vous Ecophyto de la Fredon, vous pouvez contacter :
Vivien Poquet - 01 56 30 00 24
environnement@fredonidf.com

Actualité réglementaire

Végétaux importés

Depuis le 1^{er} octobre 2014, 4 nouveaux végétaux entrent dans la liste des végétaux soumis à contrôle phytosanitaire à l'importation. Il s'agit :

- des feuilles de manioc (*Manihot sp*),
- des feuilles d'herbes à paddy (*Limnophyla sp*),
- des feuilles de coriandre longue (*Eryngium sp*),
- des fruits de piments (*Capsicum sp*).

Ces produits doivent désormais être accompagnés d'un certificat phytosanitaire d'origine (CPO), dressé par les services phytosanitaires du pays d'origine, et doivent être obligatoirement présentés à une visite au postes frontaliers du SIVEP (service d'inspections vétérinaires et phytosanitaires aux frontières).

Redevance pour pollution diffuse

Deux textes réglementaires du ministère de l'Ecologie relatifs à la redevance pour pollutions diffuses sont parus au Journal officiel du 8/10/2014. Les deux textes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La redevance pour pollutions diffuses, instituée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, vise à limiter l'usage des pesticides et lutter contre la contamination des eaux. Elle est due par les personnes qui achètent un produit phytopharmaceutique ou une semence traitée au moyen d'un tel produit, et est collectée via les distributeurs de ces produits et semences.

Un décret élargit l'assiette de la redevance à l'ensemble des substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR) de catégorie 2 (effet CMR suspecté) et un arrêté actualise en conséquence la liste des substances concernées et effectue la mise à jour annuelle nécessaire pour tenir compte des évolutions de classement des substances, des éventuels retraits du marché et des nouvelles autorisations.

Le décret simplifie les modalités de déclaration des éléments nécessaires au calcul de la redevance en substituant la transmission du registre des ventes à celle du bilan annuel des ventes, afin d'éviter une double transmission des données issues de ce registre. Il étend à l'ensemble des distributeurs de semences traitées les dispositions existantes en matière de déclaration et de tenue de registre des ventes.

Pour en savoir plus :
redevance.phyto.developpement-durable.gouv.fr

Révision biocides

Le règlement communautaire 1062/2014 du 4 août 2014 (JOUE du 10/10/2014) établit les règles du ré-examen eu-

ropéen des substances actives biocides existantes. Cela va permettre l'approbation ou non de ces substances par rapport aux critères d'évaluation. Celles qui ne seront pas défendues seront retirées.

Il s'agit d'une procédure voisine de celle qui a été mise en place pour les substances phytosanitaires à la fin des années 90 - début des années 2000.

Actualité technique

Divers Organismes Nuisibles Réglementés

Drosophila suzukii

On connaît les dégâts importants provoqués par ce ravageur sur les fraises, framboises, cerises... dans la plupart des régions (dont l'Île-de-France). Cette année, la drosophile est également particulièrement signalée dans des vignobles en Bourgogne, en Alsace et dans le Bordelais notamment.

Sharka

Le *Plum pox virus*, virus responsable de la sharka s'attaque aux abricotiers, pêchers ou encore pruniers. Les chercheurs de l'INRA viennent d'identifier une nouvelle souche en Russie qui peut s'attaquer au cerisier.

Pour en savoir plus :

<http://www.spe.inra.fr/Toutes-les-actualites/nouvelle-souche-du-virus-de-la-Sharka>

Capricornes asiatiques

De nouveaux foyers ont été découverts récemment dans des pays voisins (source bulletin OEPP du mois d'août).

En Italie au mois de juin, c'est *Anaplophora chinensis* qui a été découvert en Toscane lors d'une prospection officielle. Des foyers avaient déjà été signalés en Lombardie et dans la région de Rome.

En Suisse, à Marly dans le canton de Fribourg, *Anaplophora glabripennis* a été détecté au moins de juillet de manière fortuite sur une vingtaine d'arbres le long d'une route et dans un jardin privé. Le nombre très élevé d'individus (plus de 160 adultes) laisse envisager une implantation d'au moins 5-6 ans. Le lieu se situe à proximité d'une ancienne zone industrielle qui était utilisée pour le stockage de pierres importées et du bois d'emballage. Un site voisin avait déjà été découvert infesté en 2011.

En Île-de-France, ces deux capricornes font l'objet d'une surveillance des zones les plus à risque : sites de stockage de pierres importées de Chine, déchetteries, zones portuaires, aires d'autoroute... Pour 2014, une quarantaine de sites a fait l'objet d'inspections par la Fredon.

Xylosandrus crassiusculus

Première détection en France, dans les Alpes-Maritimes du scolyte de quarantaine *Xylosandrus crassiusculus*. Le département de la santé des forêts a réalisé une fiche d'information sur ce ravageur.

[Voir la fiche.](#)

Nématodes *Globodera*

La première variété de pomme de terre résistante à la fois aux nématodes *Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida* a été inscrite cette année au catalogue français. Il s'agit de Stronga, une variété demi-hâtive destinée à la frite industrielle, proposée par le Comité Nord plants et les Ets Demazières,. Jusqu'ici il existait plusieurs variétés résistantes à l'espèce *rostochiensis* et une seule (Lledher) pour *pallida*.

Chancre coloré du platane

Le chancre coloré est une maladie liée au champignon *Ceratocystis fimbriata f.sp. platani*. Ce parasite spécifique du platane est originaire d'Amérique du Nord où il a été identifié en 1929 aux Etats-Unis. Il a été probablement introduit en Europe lors des opérations militaires de la seconde guerre mondiale via des caisses en bois d'armement américain.

En 2014, un nouveau foyer a été découvert en Aquitaine sur le territoire de la commune d'Arcachon. Il était présent déjà dans cette région avec deux foyers en Lot-et-Garonne (un en 2007 et l'autre en 2010). Cet organisme touche pour l'instant uniquement la moitié sud de la France, la région PACA jusqu'à un front avancé en région Rhône-Alpes de Lyon jusqu'à Bourg-en-Bresse et Chambéry, mais aussi en Corse, en Midi-Pyrénées (depuis 2005 dans les départements de la Haute-Garonne, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron), et surtout en Languedoc-Roussillon (depuis 2004 avec de nombreux foyers le long du canal du Midi entre Castelnaudary et Agde).

En région PACA, on estime qu'il a déjà détruit plus de 50 000 arbres à raison de 2000 à 3000 par an ces dernières années.

Ralstonia solanacearum

Dans le cadre de notre plan de surveillance annuel, la bactérie *Ralstonia solanacearum*, responsable de la pourriture brune de la pomme de terre, vient d'être détectée dans la rivière la Mauldre (département des Yvelines) en deux points différents : Epône et Aulnay-sur-Mauldre. C'est le second cours d'eau de la région contaminé par cette bactérie, après la rivière Essonne (première détection en 1995 et régulièrement depuis dans l'eau et sur des morelles).

Cette bactérie est très préjudiciable à la pomme de terre. Elle ne présente aucun risque pour la santé humaine. Les rejets de stations d'épuration sont souvent à l'origine des contaminations. La morelle douce-amère en bordure de rivière constitue une excellente plante hôte. La biologie et les symptômes provoqués sont présentés dans une fiche sur notre site internet.

[Voir la fiche.](#)

La conséquence de cette détection est notamment l'interdiction qui sera faite par arrêté d'irriguer les cultures de

pommes de terre et autres solanacées (tomates) à partir de l'eau de la rivière. D'autres prélèvements seront effectués l'année prochaine pour vérifier la contamination ou non des affluents de la Mauldre.

Résistance botrytis

Les résultats des plans de surveillance nationaux de la résistance aux fongicides du champignon *Botrytis cinerea* sur tomate, fraise et vigne sont disponibles. Ce suivi fait partie du suivi des effets non intentionnels des produits phytosanitaires, dans le cadre de la surveillance biologique du territoire. Le tableau ci-dessous présente une synthèse des résultats.

Pour la tomate, il y a eu 6 échantillons testés en 2012 et 4 en 2013 (dont un d'Ile-de-France). La résistance aux anilinopyrimidines est la plus fréquente, avec des niveaux moyens. Celle aux dicarboximides est moins fréquente mais avec des taux pouvant être importants (2 sites à 100% de résistance dont celui d'Ile-de-France). La résistance aux trois autres familles est encore peu fréquente.

Pour la fraise, les fréquences de résistance sont plus importantes, et avec des niveaux plus élevés également, qui peuvent avoir une incidence sur l'efficacité de la protection dans les parcelles concernées.

Pour les deux cultures, les souches multi-résistantes restent heureusement rares.

Résultats des analyses résistance botrytis

Famille	échantillons avec résistance		fréquence moyenne souches résistantes	
	tomate	fraise	tomate	fraise
anilo-pyrimidines (ex : pyriméthanil)	7 / 10	5 / 5	28%	51%
carboximides ou SDHI (ex : boscalid)	1 / 10	5 / 5	2%	27 %
dicarboximides (ex : iprodione)	4 / 10	5 / 5	31%	45%
hydroxyanilides (ex : fenhexamid)	1 / 10	3 / 5	4%	19%
QoI (ex : pyraclostrobine)	1 / 10	5 / 5	3%	33%

Si vous souhaitez recevoir directement cette lettre d'information par mail, envoyez votre demande à l'adresse :

ecophyto.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Pour consultez les anciennes lettres :

<http://draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Actualites-phyto-Ile-de-France>